

**Projet de territoire 2021-2026
de la conférence Territoriale des Maires PORTE DES
ALPES**



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Version adoptée par la CTM le 2 novembre 2022

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte	3
1. Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain.....	5
1.1 Portrait de territoire, par l’identification de quelques données clés.....	6
1.1.1. Démographie.....	6
1.1.2. Habitat / Logement	7
1.1.3. Éducation.....	9
1.1.4. Politique de la ville	10
1.1.5. Social	11
1.1.6. Environnement.....	13
1.1.7. Cadre de vie.....	14
1.1.8. Économie Emploi.....	17
1.1.9. Culture et sport	19
1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire	22
1.3 Les enjeux du territoire	23
1.3.1. Développement responsable	23
1.3.2. Habitat et développement urbain.....	23
1.3.3. Éducation.....	24
1.3.4. Environnement.....	24
1.3.5. Mobilité	24
1.3.6. Alimentation / Restauration scolaire	25
1.3.7. Autres sujets transverses prioritaires pour les Maires	25
2. Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain	25
2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus.....	26
2.1.1 Les axes stratégiques	26
2.1.2 Les domaines de coopération	27
2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat.....	27
3. Engagement financier	27
3.1 Rappel du volet financier du Pacte	27
3.2 Répartition de l’enveloppe volet 2.....	28
4. ANNEXES	31
4.1 ANNEXE 1 : Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM au sein de fiches-actions	31

Introduction

La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte

Le Pacte de cohérence métropolitain, voté en Conseil de la Métropole du 16 mars 2021, fixe le cadre de l'élaboration d'un Projet de territoire 2021-2026 par chacune des Conférences Territoriales des Maires.

Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de **concertation** et de **co-construction entre les communes de Bron, Chassieu, Mions et Saint-Priest** et la Métropole, porte sur les sujets suivants :

- ✓ **un énoncé des enjeux majeurs du territoire** : réalisation d'un diagnostic synthétique et partagé sur les caractéristiques du territoire et ses enjeux, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte ;
- ✓ l'identification des **axes stratégiques du Pacte** dont la CTM souhaite se saisir, pour mener une action conjointe avec la Métropole de Lyon (déclinaison locale des enjeux du Pacte) ;
- ✓ l'identification des **coopérations préexistantes** confortées ou amplifiées dans le Pacte 2021-2026, sur lesquelles la CTM souhaite poursuivre la coopération avec la Métropole de Lyon ;
- ✓ la mention des **projets opérationnels** se rapportant aux sujets d'intérêt de la CTM (qu'il s'agisse d'axes stratégiques du Pacte ou de coopérations préexistantes) ;
- ✓ l'adossement au **volet financier** du Pacte.

Le volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

Les opérations sont définies dans le cadre de discussions annuelles entre les Communes et la Métropole pour le FIC, les CTM et la Métropole pour la PROX. **Pour la PROX, les Projets de territoire permettront, à partir de la définition des enjeux du territoire, l'identification des grandes orientations de la CTM en matière d'aménagement du domaine public en proximité.**

L'affectation de ces budgets est à inscrire dans les **grandes orientations de politique publique portées par la Métropole :**

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**, à rayonnement intercommunal et relevant des compétences de la Métropole.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

Chaque Conférence Territoriale des Maires procède à l'adoption de son Projet de territoire par un **avis à la majorité des suffrages exprimés**. Il est ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composants la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole.

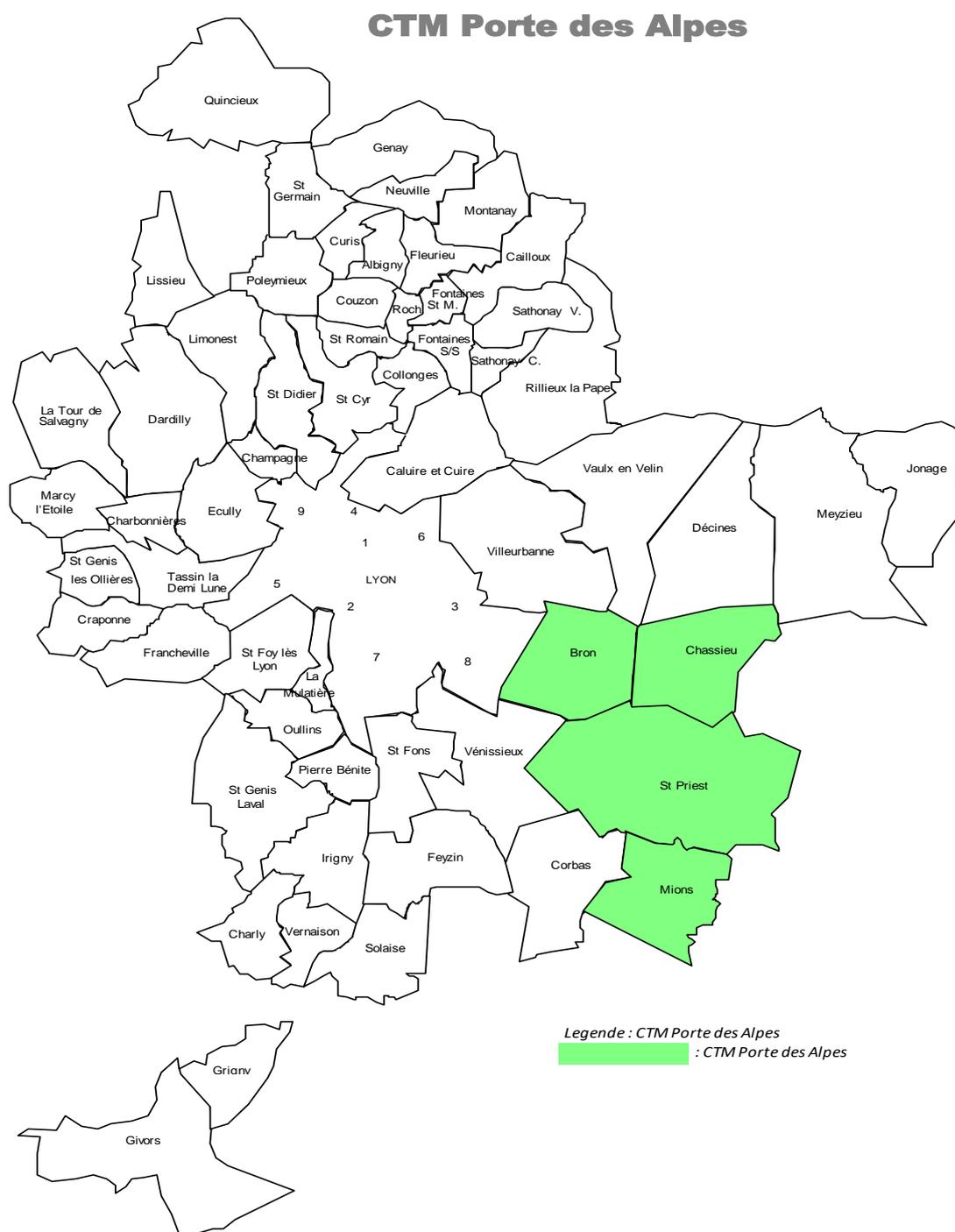
Le Projet de territoire est **co-signé par les Communes composant la CTM et le Président de la Métropole**.

Un état d'avancement du Projet de territoire sera partagé annuellement avec chacune des Conférences Territoriales des Maires.

1.Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain

Nom de la CTM : **Porte des Alpes**

Nom des communes la composant : **Bron, Chassieu, Mions, Saint-Priest**



1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés

1.1.1. Démographie

- ▶ 4 communes de l'Est sur un secteur en forte dynamique

- ▶ 114 098 habitants au 1^{er} janvier 2022 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019), soit 8% de la population métropolitaine : 4^{ème} CTM la plus peuplée après Lyon, Villeurbanne et Rhône Amont.
 - Bron : 42 645 habitants
 - Chassieu : 10 790 habitants
 - Mions : 13 853 habitants
 - Saint-Priest : 47 211 habitants

- Évolution démographique entre 2010 et 2020 : Une forte natalité, un territoire confronté au vieillissement de sa population
 - Bron : + 6,6 %
 - Chassieu : + 10,53 %
 - Mions: + 18,65 %
 - Saint-Priest : + 12,49 %

- Superficie totale :
 - Bron : 10,3 km²
 - Chassieu : 11,6 km²
 - Mions : 11,6 km²
 - Saint-Priest : 29,7 km²

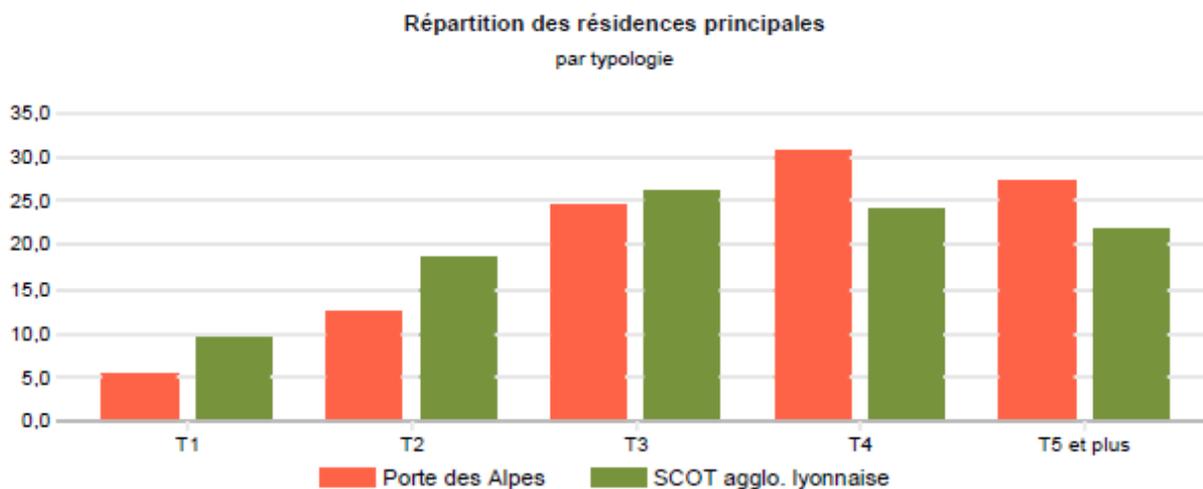
- Proportion des plus de 60 ans (CTM : 21,4% / Métropole : 20,9%),
 - Bron : 22,1 % de plus de 60 ans
 - Chassieu : 24,8 % de plus de 60 ans
 - Mions: 22,1 % de plus de 60 ans
 - Saint-Priest : 29,7 % de plus de 60 ans

- Proportion des moins de 30 ans (CTM : 40,5 % / Métropole : 41,8 %)
 - Bron : 41,5 % de moins de 30 ans
 - Chassieu : 36,5 % de moins de 30 ans
 - Mions : 38 % de moins de 30 ans
 - Saint-Priest : 41,4 % de moins de 30 ans

1.1.2. Habitat / Logement

- Objectifs de production PLU-H 2018-2026 : 6 300 logements soit 700/an, pour répondre aux besoins de logements
- En 2019 : 465 logements neufs commencés (7 276 pour la Métropole)
 - o 781 logements/an (en moyenne) entre 2015-2020
- Dynamique immobilière : un taux de construction neuve 2008-2020 de 30,4% (dans la Métropole : 19.6%)
- Statuts d'occupation des logements
- Métropole :
 - Part des ménages locataires : 55,3 % (INSEE RP 2017)
 - Part des ménages propriétaires occupants : 42,7% (INSEE RP 2017)
 - Nombre de logements sociaux : 168 413 LLS soit 25,54 % des résidences principales en 2020 (DDT SRU 2020)
- CTM Porte des Alpes :
 - Part des ménages locataires : 49% (INSEE RP 2017)
 - Part des ménages propriétaires occupants : 52% (INSEE RP 2017)
 - Nombre de logements sociaux : 13 191 LLS soit 27% des résidences principales en 2020 (DDT SRU 2020)
 - 88% des logements locatifs sociaux sont concentrés sur Bron et Saint-Priest

Typologie des logements



- Logement social

Commune	Nombre de logements locatifs sociaux (DDT SRU 2020)	% logement locatifs sociaux (DDT SRU 2020)	SRU déficitaires (au 1er janvier 2020) > 3 500 hab. < 25% LLS	Pression de la demande de logement social (au 31/12/2020)
BRON	5 210	28,6 %		10,70
CHASSIEU	723	16,85 %	oui	9,80
MIONS	971	18,30 %	oui	15,10
SAINT PRIEST	6 245	31,75 %		9,90

► Principaux bailleurs sociaux sur la CTM (2021) :

Communes / principaux bailleurs	Nombre de logements
Bron	
<i>Total bailleurs sociaux: 11</i>	
EST MÉTROPOLE HABITAT	32
ALLIADE HABITAT	1077
GRAND LYON HABITAT	123
LYON MÉTROPOLE HABITAT	3091
SA RÉGIONALE DE LYON	40
RHONE SAONE HABITAT	8
CDC HABITAT	50
POSTE HABITAT RHONE-ALPES	52
IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES (IRA)	69
SOLLAR	1
SEMCODA	1
Chassieu	
<i>Total bailleurs sociaux: 14</i>	
LYON METROPOLE HABITAT	176
OPAC DE L'ISERE	130
BATIGERE RHONE ALPES	94
SOLLAR	60
IMMOBILIERE RHONE ALPES (IRA)	54
GRAND LYON HABITAT	28
CITÉ NOUVELLE	24
ALLIADE HABITAT	19
SEMCODA	11
SFHE	7
OPAC DE SAONE ET LOIRE	1

Mions	
<i>Total bailleurs sociaux: 14</i>	
LYON METROPOLE HABITAT	263
EST METROPOLE HABITAT	216
IMMOBILIERE RHONE ALPES (IRA)	177
GRAND LYON HABITAT	77
ALLIADE HABITAT	53
ERILIA	28
SOLLAR	19
OPAC DE SAONE ET LOIRE	8
DYNACITE	3
Saint-Priest	21
<i>Total bailleurs sociaux: 13</i>	
EST METROPOLE HABITAT	4514
ALLIADE HABITAT	520
LYON METROPOLE HABITAT	241
SEMCODA	143
ICF SUD-EST MEDITERRANEE	128
CDC HABITAT	119
SOLLAR	74
ERILIA	73
SFHE	31
IMMOBILIERE RHONE ALPES (IRA)	22
RHONE SAONE HABITAT	18
GRAND LYON HABITAT	13
OPAC DE SAONE ET LOIRE	2

Source : logementsocial69.fr

1.1.3. Éducation

- Les chiffres ci-après concernent la rentrée 2020 :
- 25 écoles maternelles et 35 écoles primaires publiques répartis en 28 groupes scolaires (GS) sur la CTM (source : <https://data.education.gouv.fr>) :

- Bron :

12 écoles maternelles avec 1629 enfants répartis dans 68 classes

11 écoles élémentaires avec 2462 élèves répartis dans 128 classes (hors classes ULIS et UPE2A) (Chiffres au 26/04/21)

5 groupes scolaires

2922 enfants inscrits à la restauration scolaire avec une présence journalière moyenne de 2000 enfants depuis le début de l'année scolaire

- Chassieu : 1203 élèves répartis dans 4 groupes scolaires (GS) :

Maternelles : 411 élèves pour 16 classes

Élémentaires : 792 élèves pour 31 classes

Prévisions 2021/2022 : 405 maternelles/758 élémentaires soient 1163 élèves

871 demi-pensionnaires en moyenne journalière, soit 90 461 repas sur la saison 2019/2020 (915 en moyenne journalière en 2018/2019)

169 repas en moyenne pour le périscolaire du mercredi pour la saison 2019/2020 soit 3761 enfants, 98 en moyenne sur la saison 2020/2021 soit 2158 enfants.

- Mions : 1590 élèves répartis ainsi :
 - 4 écoles maternelles (576 élèves)
 - 4 écoles élémentaires (1014 élèves)
 - 2 groupes scolaires
 - Augmentation de 5 % des effectifs depuis 2014
 - 900 demi-pensionnaires en moyenne journalière
 - Saint-Priest : 6 260 élèves dont 2373 en maternelle, 3795 en élémentaire et 92 en classes spécialisées
- 16 groupes scolaires publics dont 10 écoles primaires, 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires (22 directions)
- 91 classes maternelles
- 186 classes élémentaires (y compris les classes dédoublées de CP et CE1 en REP)
- 3 423 repas en moyenne par jour sur février 2021 (quasi plein effectif sans trop de classes fermées COVID19)
- 1 groupe scolaire privé : 242 élèves (81 en maternelle ; 161 en élémentaire)

- 10 collèges publics accueillant 5 120 collégiens
 - **3 en REP**
 - 1 collège privé : 230 élèves
- **4 Lycées** : 4 sur Bron dont 2 professionnels + 3 sur Saint Priest (2 publics et 1 privé)
- **Le bilan 2015-2020** :
- Création de 750 places nouvelles à partir de la rentrée 2021 avec la création du nouveau collège Simone Veil, à Saint-Priest, incluant des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des champs d'apprentissage vente, espace rural et environnement
- **Dynamique démographique** : +0.68% par an (entre 1999-2015)
- **Actions éducatives** : rentrée 2021, une expérimentation auprès d'une dizaine de collèges d'un dispositif « collège éco citoyen » : soutenir et accompagner les collèges volontaires dans une démarche éco citoyenne, autour de la citoyenneté au sens large, de l'environnement et la transition énergétique...

1.1.4. Politique de la ville

- 17 % des habitants résident dans un Quartier Politique de la Ville (QPV) (12% pour la Métropole) :
 - Bron : 24,8 %
 - Chassieu : 0 %
 - Mions : 0 %
 - Saint-Priest : 18,7 %

- La CTM compte 7 quartiers inscrits dans la géographie prioritaire :
- Cinq (ou six) QPV : Bel air, Bellevue, Duclos-Barel (à cheval sur la CTM Porte du Sud) et Garibaldi à Saint-Priest et Parilly et Terrailon-Chenier à Bron.
- Deux Quartiers de Veille Active (QVA) : Beauséjour à Saint Priest et Joliot Curie à Mions.

1.1.5. Social

- Accueil des usagers : 6 Maisons De la Métropole (MDM) : 3 sur Saint-Priest / 2 sur Bron / 1 sur Mions représentant plus de 140 agents (30 PMI / 40 social / 20 Protection de l'enfance / 20 PA-PH / 30 accueil) pour accompagner la population.
- Tissu associatif et institutionnel : partenariat riche et dynamique avec un bon maillage associatif.
- Caractéristiques sociales et médicosociales :
 - Taux de pauvreté : très différent d'une commune à l'autre : Bron : 20%, Chassieu : 7% Mions : 9%, Saint-Priest : 18%, contre 16% pour la Métropole en 2022 (données Insee 2019). Présence de poches de pauvreté dans les QPV et QVA.
 - Un écart de revenu des habitants important entre communes : Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2022 (données Insee 2019), en euros (20 290 euros pour Saint-Priest / 20 920 pour Bron / 24 700 pour Mions / 27 990 pour Chassieu). Pour la Métropole, cet indicateur est de 22 710 euros (écart de 7 700 € entre Chassieu, commune la plus riche, et Saint-Priest, commune la moins riche).
 - Un taux de chômage des 15 ans à 64 ans en 2022 (données Insee 2019) proche de la moyenne Métropolitaine mais disparate : 13,3% pour Saint-Priest / 14,4% (CDT) pour Bron / 10,9 pour Mions et 8,4% pour Chassieu contre 13,8% pour la Métropole
- ▶ Principales problématiques sociales accompagnées et repérées au sein des Maisons de la Métropole du territoire :
 - accès aux droits,
 - accès ou maintien logement
 - accompagnement budgétaire
 - fracture numérique
 - violences intrafamiliales
 - insertion des publics spécifiques (handicap, jeunes majeurs, sorties ASE, sans droits ni titres...)
 - isolement des personnes âgées
- Problématiques conjoncturelles identifiées :
 - Accueil de ménages nouveaux
 - Étudiants en souffrance
 - Difficile accès aux soins

- Isolement

- Chiffres clés d'activité en MDM en 2019 :

- Chiffres clés d'activité en MDM en 2021 :

- Accueil en MDM :
 - Accueil physique : 46 100
 - Accueil téléphonique : 54 500

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) :
 - Bilan de santé des 3-4 ans : entre 85% et 95% d'une classe d'âge vus
 - Assistants maternels : 807

- Protection de l'enfance :
 - Nombre d'enfants pris charge au moins 1 fois : 892
 - Nombre d'Informations Préoccupantes : 233

- Personnes âgées / Personnes handicapées :
 - Nombre de bénéficiaires de l'APA : 1801
 - Nombre de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH) : 2874
 - Nombre de bénéficiaires PCH hors PCH adultes : 8395
 - Nombre de Bénéficiaires PCH hors PCH enfants : 736

- Accompagnement social :
 - Nombre de ménages reçus : 3660 dont 1740 nouveaux
 - Nombre d'entretiens réalisés : 9 075
 - Nombre de foyers au RSA (au 09/2020) : 5734
 - Taux de personnes au RSA parmi la population (au 09/2022) : 5.9 %

- Chiffres clés des CCAS :

- ❖ Bron :

- Petite enfance :
 - 1 642 enfants de moins de 3 ans en 2019 (données Caf)
 - 413 demandes en 2020 (451 en 2019) au service petite enfance du CCAS pour une place en crèche, taux d'admission : 45 % en 2020 contre 56 % en 2019.
 - 400 places en crèche en 2021 :
 - 152 places non spécifiques aux Brondillant.e.s (30 privées en Prestation d'accueil du Jeune Enfant et 122 en Prestation de Service Unique : 70 hospitalières, 40 interentreprises, 12 Université Lyon 2)
 - 248 places subventionnées par la Ville (106 places CCAS, 132 places associatives, 10 places privées réservées) avec une fréquentation moyenne de 800 enfants accueillis chaque année.
 - Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) municipaux : 199 assistantes maternelles agréées : 199 dont 168 déclarées en activité en 2020 (données Pmi).

- Social :
 - 4 430 demandeurs d'emploi sur la commune en février 2021 dont
 - 2 400 hommes et 2 030 femmes

- 560 personnes de moins de 25 ans
- 2 840 personnes de 25 à 49 ans
- 1 030 personnes de 50 ans ou plus
- Portage de repas : environ 130 repas livrés chaque jour (commandés à une société et livrés par la mairie).
- ❖ Chassieu :
 - Petite enfance :
 - Nombre d'assistantes maternelles agréées : 84 dont 52 inscrites au relais municipal ;
 - Nombre de places en crèches : 67 publics et 12 places privées ;
 - Nombre de rationnaires : 148 enfants à l'année déjeunent ou prennent leur goûter.
 - Social :
 - 645 demandeurs d'emploi sur la commune en décembre 2020 dont :
 - 320 hommes / 325 femmes
 - 96 de moins de 25 ans
 - 392 entre 25 et 49 ans
 - 157 de plus de 50 ans
 - Les repas proposés aux personnes âgées sont achetés auprès d'un fournisseur privé et distribués par le CCAS. Cela concerne une centaine de personnes.
- ❖ Mions :
 - Petite enfance :
 - 2 crèches municipales de 28 et 31 berceaux
 - 3 mini crèches privées de 10 berceaux chacune
- ❖ Saint-Priest :
 - Petite enfance :
 - 766 naissances en 2019
 - 2262 0/3 ans en 2019
 - 12 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour 370 places répartis ainsi :
 - 4 en régie municipale (128 places d'accueil collectif et 55 places d'accueils familiales),
 - 7 sous contrat MAPA (95 places en collectif et 27 jardins d'enfant),
 - 1 en DSP (65 places en collectif).
 - 1293 enfants de 0/3 ans accueillis sur places municipales
 - 12 EAJE privés pour 200 places :
 - 5 micro-crèches CMG PAJE pour 50 places
 - 7 EAJE privés avec 150 places en accueil collectif.
 - 3 RAM en régie municipale
 - 362 enfants de 0 à 3 ans gardés par des assistantes maternelles indépendantes

1.1.6. Environnement

- ▶ Un territoire marqué par la présence de la nappe phréatique de l'est lyonnais ; la CTM ne compte pas de surface d'eau.

- ▶ Avec 6 323 ha, la surface de la CTM représente près de 12 % de la superficie de la Métropole, et les 1 968 ha de zones naturelles et agricoles de la CTM représentent 8,3 % des 23 620 ha de surface naturelle et agricole de la Métropole.
- ▶ 31 % du territoire de la CTM est classé en zones naturelles et agricoles, avec des différences selon les communes : Bron ne compte que 15 % de son territoire en zones naturelles et agricoles, Chassieu et Saint-Priest se situent autour de 30 %, et Mions à 50 %.
- ▶ La superficie des protections des espaces végétalisés est de 556,57 ha (9 % de la surface des 4 communes), ce qui représente pour Bron, 17 % de sa surface communale, 8 à 9 % pour Saint-Priest et Mions et 3 % pour Chassieu.
- ▶ La présence d'espèces protégées impacte les projets de développement mais pourrait être le support de projets paysagers.
- ▶ Le Parc métropolitain de Parilly, d'une superficie de 178 hectares sur Bron et Vénissieux abrite près de 18 000 arbres. Il a obtenu le label « Eco jardin » et « Jardin remarquable » pour son intérêt culturel, botanique, historique et esthétique.
- ▶ La forêt de Feuilly, espace soumis au code forestier, préfigure un corridor écologique qu'il convient de relier au Parc de Parilly. Le Parc technologique de Saint Priest abrite 140 ha de biodiversité et un jardin potager dédié à la préservation des espèces anciennes.
- ▶ Le sentier « Biezin nature » offre une balade champêtre de 6 km dans la plaine de l'est, à la jonction de Chassieu et Décines-Charpieu. Des aires de jeux et de repos, un jardin et un observatoire sont aménagés.
- ▶ La moyenne de Canopée de l'agglomération est d'environ 27 %, ainsi 27% de la Métropole est ombragée par des arbres quelle que soit leur nature ou leur domanialité. Avec 15 % de Canopée, la CTM Porte des Alpes se situe bien en deçà de la moyenne ; Bron se détache des autres communes : 25 % de Canopée, contre 10 à 14 % pour les autres (analyse 2009).
- ▶ Le territoire de Porte des Alpes compte 15 869 arbres d'alignement, soit environ 251 par km². 56 % de ces arbres sont plantés à Saint-Priest (8 935 sujets, soit 301 par km²), mais les 3 529 sujets de Bron sont répartis à 342 par km². Avec respectivement 1 868 et 1 537 sujets, Chassieu et Mions se répartissent 20 % des arbres de la CTM à part égale, soit 161 et 132 arbres au km² (données 2021).
- ▶ Un territoire impacté par les risques technologiques (Saint-Priest et Chassieu).

1.1.7. Cadre de vie

a) Domaine public de Voirie

Le domaine public de voirie métropolitain à l'échelle de la CTM représente une part d'environ 11 % des valeurs de l'agglomération, soit par objet :

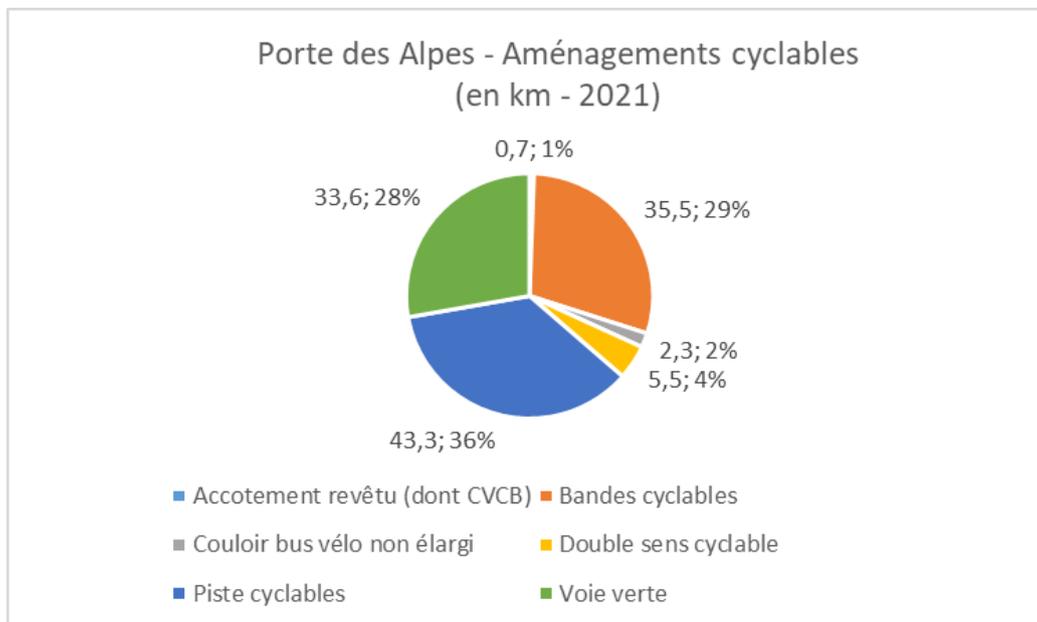
- linéaire de voies (dont voies rapides et tunnels) : 391 971 mètres linéaires
- surfaces de voies (dont voies rapides et tunnels) : 2 789 622 m²
- linéaire de trottoirs : 458 835 mètres linéaires
- surface de trottoirs : 970 530 m²

La commune de Saint-Priest possède les valeurs les plus importantes (41 à 44 %), Bron arrive en deuxième position avec autour de 30 %, Chassieu et Mions ont des valeurs moindres et de même niveau (autour de 15 %).

b) Modes doux

- Aménagements

Les aménagements cyclables au niveau de la CTM représentent 120 773 mètres linéaires, soit 12 % des aménagements de la Métropole.



Les pistes cyclables, bandes cyclables et voies vertes se répartissent les aménagements à l'échelle de la CTM pour environ 1/3 chacune. Elles constituent respectivement 19 % des 226,7 km de pistes cyclables de l'agglomération, 11 % des 330,3 km de bandes cyclables, et 16 % des 203,5 km de voies vertes. Les 2,3 km de couloirs bus vélo non élargis représentent 17 % des aménagements de ce type à l'échelle de la Métropole.

Saint-Priest arrive en tête avec 49 % des linéaires aménagés de la CTM, Bron et Chassieu en comptent respectivement 24 et 19 %, Mions est en retrait avec 8 % des aménagements.

Les stations Vélo'V sont très peu présentes dans le territoire : 4 à Bron et 2 à Saint-Priest (soit 40 bornettes au total), sur les 428 stations (soit 8 982 bornettes) installées sur la Métropole.

Le projet de REV (réseau express vélo) prévoit la livraison de 250 km de réseau entre 2021 et 2026, sur une ambition de 316 km à horizon 2030. Ce réseau sera développé sur des axes existants et à aménager. La CTM est concernée par 5 itinéraires : 3 axes traversant ouest / est, Lionel Terray à Bron, et 1 axe nord / sud à positionner.

- Arceaux vélos (au 25 février 2021)

782 arceaux sont implantés sur l'espace public, ainsi que 16 emplacements de longue durée situés en box fermés de type P+R à Bron. Ce parc représente 4 % des arceaux de la Métropole.

Ce mobilier est davantage présent sur Bron (369), puis sur Saint-Priest (208) et Chassieu (178), et beaucoup moins développé à Mions (43).

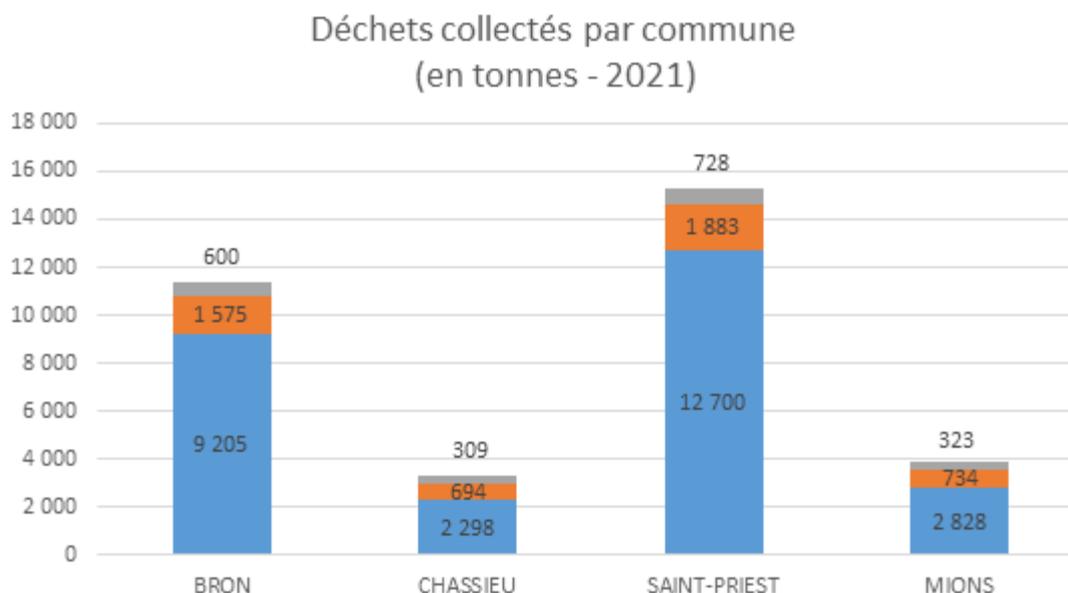
c) Déchets

- Collecte des ordures ménagères (données 2021 / nombre d'habitants 2019)

La collecte des ordures ménagères est assurée par un prestataire à Bron, et en régie dans les 3 autres communes.

Les 33 877 tonnes collectées sur Porte des Alpes en 2021 représentent 8 % des tonnages collectés dans l'agglomération, et se répartissent à 79.8 % (27 032 tonnes) pour des ordures ménagères résiduelles, 14.4 % (4 885 tonnes) pour la collecte sélective et 5.8 % (1 960 tonnes) pour la collecte du verre.

Par habitant de Porte des Alpes, le poids moyen d'ordures ménagères résiduelles est de 238,13 kg ; il se situe au-dessus de la moyenne de l'agglomération qui est de 223,87. Saint-Priest avec 270,64 à un poids moyen supérieur à la moyenne par habitant, Bron (217,91 kg), Chassieu (216,05 kg) et Mions (206,29 kg) se situent en deçà.



La collecte sélective totalise 4 885 tonnes sur la CTM, soit 43,04 kg par habitant, ce qui est équivalent à la moyenne de l'agglomération qui est de 43,8 kg par habitant. Le poids moyen par habitant varie de manière importante entre les communes : il est de 65,22 kg et 53,52 kg respectivement pour Chassieu et Mions, et de 37,29 kg et 40,12 kg pour Bron et Saint-Priest.

Des silos d'apport volontaire complètent la collecte en porte à porte, avec 8 silos à Bron et 21 à Saint-Priest pour les ordures ménagères, 63 silos pour la collecte sélective (50 à Saint-Priest, 3 à Chassieu et 10 à Bron), et 337 silos à verre.

- Déchèteries

Deux des 19 déchèteries de l'agglomération sont situées sur le territoire de Porte des Alpes. 11 717 tonnes de déchets ont été collectées en 2019 (soit 8 % des quantités collectées dans les déchèteries de l'agglomération) : 6 323 tonnes pour la déchèterie de Mions-Corbas, et 5 394 pour celle de Saint-Priest.

- Corbeilles de propreté

727 corbeilles de propreté et porte-sac sont installées dans les communes de la CTM, soit 6 % du parc de l'agglomération.

- Marchés alimentaires et forains

14 marchés alimentaires se tiennent sur 8 places des 4 communes de la CTM Porte des Alpes ; en 2019, 777,54 tonnes ont été collectées

- Sapins de Noël

Des points de collecte des sapins de Noël sont installés dans les communes volontaires. En 2021, 3 814 sapins ont été collectés dans les 11 points de collecte de la CTM : 1 128 à Mions, 1 096 à Bron, 1 089 à Saint-Priest et 501 à Chassieu.

180 points de collecte ont été installés dans 66 communes ou arrondissements de l'agglomération, pour un total de 312 tonnes (soit une évolution de + 5,4 % entre 2020 et 2021).

- Actions partenariales Convention Qualité Propreté

Dans le cadre du précédent PACTE, des CQP ont été reconduites ou signées entre la Métropole, et respectivement les communes de Bron (2011), Chassieu (2013), et Saint-Priest (2019). L'animation de la CQP de Bron reste en retrait.

Les quatre communes de la CTM ont organisé des « Faites de la propreté » en 2019 ; en 2020, ces animations se sont poursuivies à Saint-Priest et Chassieu.

1.1.8. Économie Emploi

- Nombre d'emplois CTM et part dans le total Métropole : 77 161 emplois soit 10.7% des emplois de la Métropole en 2018 / Un territoire riche en emplois qui attire les actifs des autres territoires : 56 000 personnes viennent chaque jour travailler sur PDA.
- Entreprises (données Opale 2018) : 8 700 établissements enregistrés / 980 créations d'entreprise dont près de 25% d'entreprises artisanales.
- Taux de chômage : environ 10 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) fin 2017 + taux de demandeurs d'emploi catégorie A (sans aucune activité au cours du dernier mois) : 12%.

► Caractéristiques du tissu économique :

- Problématique majeure de Porte des Alpes : l'accessibilité des ZI et des parcs d'activité, véritable frein à l'attractivité des entreprises (cf. livre blanc 2019 CCI et associations d'entreprises de l'Est Lyonnais : 20% des dirigeants n'arriveraient pas à recruter pour cette raison et envisageraient de changer d'implantation) / très faibles desserte des transports en commun et cyclabilité du territoire.
- Premier territoire industriel de la Métropole, avec deux importantes ZI : Mi Plaine et Lyon Sud-Est.

- Un secteur tertiaire qui s'est historiquement développé depuis les années 1980-90 (Parc du Chêne, Parc Technologique / mais besoin d'être mieux connecté en TC pour bien conserver ses entreprises).
- Potentiel de développement avec réserve foncière économique (au centre et au nord-est du territoire) / ex. d'opérations récentes ou nouvelles opérations : ZAC Berliet - Urban East (activité et tertiaire), ZAC La Clairière (tertiaire), Parc Spirit de Chassieu (activité) / enjeu fort de requalification et de dépollution de sites / friches.
- Des équipements d'agglomération importants : Eurexpo, aéroport d'affaires de Lyon-Bron, Université Lyon 2, Parc de Parilly.
- Une agriculture dynamique sur la plaine du Biézin à Chassieu, au sud de Mions et à l'Est de Saint-Priest.
- Un pôle hospitalier majeur sur Bron avec le Vinatier, Neuro-Cardio et l'Hôpital Femme-Mère-Enfant.
- Une offre commerciale importante en grandes et moyennes surfaces (+300 m²) : 1 806 m² pour 1 000 habitants (contre 711 dans la Métropole)
- Des pôles majeurs : enjeu de modernisation et de restructuration de ces sites périphériques
 - Galeries Lafayette Bron : projet Citynove +11 000 m² de surface de vente
 - Champ du Pont : projet Yellow Pulse 34 000 m² de vente dont extension de 5000 m²
 - RD306 Est « route du meuble »
- Une autonomie et une attractivité commerciales affirmées :
 - 64% des dépenses des résidents sont effectuées sur le territoire
 - ¾ du CA des commerces provient d'une clientèle extérieure
- Une offre en commerces traditionnels restreinte (commerces de -300 m²) : 59 commerces pour 10 000 habitants (contre 116 dans la Métropole et 65 dans la CTM voisine Rhône-Amont)
 - Marchés forains :
 - Bron : 7 marchés par semaine
 - alimentaire et non alimentaire
 - lundi (matin) place de la Liberté
 - mardi (matin) place Jean Moulin
 - vendredi (matin) place de la Liberté
 - samedi (matin) place Jean Moulin
 - alimentaire : vocation principale producteurs et bio, réservé aux abonnés
 - mercredi (matin) place Baptiste Curial
 - mercredi (après-midi) rue Louis Ailloud
 - dimanche (matin) place Baptiste Curial
 - Chassieu : en cours
 - Mions : 2 marchés par semaine
 - mercredi 6 alimentaire + un vêtement
 - samedi 12 alimentaire + de vêtements + un fleuriste
 - Saint-Priest : 4 marchés hebdomadaires
 - alimentaires et non alimentaires:
 - mardi place Salengro & rue Gallavardin
 - vendredi Place Buisson & rue H Maréchal
 - dimanche place Salengro & rue Gallavardin
 - 1 marché de producteurs locaux
 - mercredi Place Spielberg

1.1.9. Culture et sport

- Équipements culturels :

▪ Bron :

- Le réseau des médiathèques J. Prévost : gestion en régie directe - constitué par la médiathèque J. Prévost et les 3 médiathèques de quartier – Les Genêts, Terrailon et pôle collectivité à destination des écoles et associations. 148 000 documents papier, 98590 ressources numériques, 290 000 prêts, 6 065 inscrits, plus de 15 000 connexions aux ressources numériques, plus de 4 000 enfants accueillis lors des temps d'éducation artistique et culturelle.
- La salle de spectacle - Pôle en Scènes : gestion associative - intégrant l'Espace A. Camus et le centre chorégraphique Pôle Pik – 41 spectacles, 65 levés de rideaux, 17 représentations scolaires, 680 heures de cours de danse, 19 compagnies de la région Auvergne Rhône-Alpes accueillies en résidences, 3 spectacles produits, 1500 élèves concernés par l'éducation artistique et culturelle.
- Le cinéma Les Alizés : gestion associative, 2 salles, 24 séances hebdomadaires, 222 films diffusés, 66700 entrées, 9500 enfants concernés par des dispositifs scolaires autour du 7ème art.
- 2 Écoles de Musique
 - Harmonie la Glaneuse : association regroupant des orchestres et une école de musique, participe aux dispositifs DEMOS et Orchestre à l'école.
 - Pôle musique de la MJC Louis Aragon : association - regroupe le Jack-Jack (3 studios de répétition et salle de concert) et l'école de musique.
- MJC Louis Aragon : gestion associative
 - 7 grands secteurs d'activités (sport, danse, arts martiaux, arts et culture, bien être et détente, numérique, musique)
 - Cyberbase : médiation autour du numérique
 - Jack-Jack : studios de répétition et salle de spectacle.
- Le Fort de Bron : patrimoine
- Événements portés par les associations du territoire :
 - Fête du Livre - Lire à Bron
 - Festival Karavel - Pôle en Scènes,
 - Fort en Scènes (Biennale)
 - Les séances de cinéma en plein air
 - Journées européennes du patrimoine : Asso du Fort / SLHADA / Société archéologique / Apiculteurs du Fort / Musée des anciens combattants ...
- Événements portés pas la Direction de la culture :
 - Mon tout premier festival pour les moins de 3 ans
 - Le festival scientifique, nouveauté dès novembre 2021
 - Les Pic-Nic en musique tous les jeudis des vacances d'été

▪ Chassieu :

- Une médiathèque-ludothèque ;

Pacte de cohérence métropolitain – Projet de territoire

- Un conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse avec environ 600 élèves et 29 professeurs ;
- Un théâtre permanent avec une jauge de 377 places : accueil de 14 dates professionnelles. Accueil des spectacles locaux (petite enfance, écoles, associations) ;
- Un atelier couture municipal (2 agents).

- Mions :

- Un centre culturel complet
- Une médiathèque
- Un cinéma : 8 séances par mois – 15 % des séances consacrées au public scolaire qui représente 30 % du public total
- Une salle de spectacle : une moyenne de 30 manifestations par an et de 20 spectacles à l'année

- Saint-Priest :

- Pôle Médiathèque Équipement en régie directe, 28 ETP
 - 5 secteurs : Adultes, Disco-Vidéo, Jeunesse, Cyberbase et Artothèque.
 - 4321 emprunteurs ;
 - 115 actions pour 1617 personnes (tous publics et actions confondus) ;
 - 121901 emprunts ; 150813 documents
 - Organisation et participation aux événements suivants : Nuit de la lecture, Fête de la Science, Les Belles Latinas, Printemps des Poètes, Prix Summer
- Théâtre Théo Argence : Équipement en régie directe, 6.5 ETP
 - 20 spectacles par an pour 40 représentations ;
 - 7240 spectateurs (saison 2019-20) ;
 - 3463 élèves accueillis
 - Organisation de "Spectacle au balcon" (1000 personnes réparties sur 5 quartiers) pour ramener la Culture au plus près des publics malgré les contraintes sanitaires ; saisons 19-20 et 20-21 en hors-les-murs
- Conservatoire de théâtre et de Musique en régie directe avec 36,5 ETP
 - 954 élèves ; 530 h d'enseignement hebdomadaire ;
 - 78h d'interventions en milieu scolaire ;
 - Département : Formation musicale, Cordes, Musiques actuelles, Polyphonique, Vents, Voix et théâtre, Chœurs Ados, Atelier comédie musicale, Eveil musical, Jukevox, Parcours CP-CE1
 - Organisation de spectacles, classes CHAM (primaire et collège),
 - studio d'enregistrement
- MJC Jean Cocteau
- Cinéma Le Scénario en DSP
 - 2 salles (393 places au total) équipées en numérique et accessibles aux malentendants (boucle magnétique) et non-voyants (audiodescription) ;
 - 1890 élèves accueillis dans le cadre des dispositifs dédiés (École et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens au cinéma) ;
 - 70512 spectateurs en 2019.
 - Réseau Est-Écrans ; festival du film d'animation Animeshon ;

- Création de 2 salles supplémentaires en 2022 (700 places)
 - Évènements culturels portés par la ville : Festival Music en Ciel, Journées européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Laboratoire(s) Art-Science, Concours International de Piano, 8 décembre
- Équipements sportifs :
- Bron :
 - 7 gymnases scolaires
 - 8 gymnases sportifs dont 1 dojo, 1 salle de boxe, 2 salles de danse, 1 salle de lutte
 - 1 halle des sports
 - 2 boulo-dromes (1 pétanque, 1 boule lyonnaise)
 - 1 tennis dont 2 courts couverts et 6 extérieurs
 - 1 centre nautique
 - 1 piste d'athlétisme
 - 30 associations (40 disciplines)
 - Chassieu :
 - Un centre nautique,
 - Des équipements variés : 2 terrains de foot et un terrain de rugby, un terrain de foot synthétique et un terrain de futsal, un boulo-drome intérieur et extérieur, des terrains de tennis et paddle extérieurs et couverts, une piste d'athlétisme, un mur d'escalade, un golf 18 trous (métropolitain), un terrain de tir à l'arc, salle tennis table, dojo karaté et un dojo judo, salle de gymnastique spécialisée et baby gym ;
 - Une trentaine d'associations sportives subventionnées
 - Saint-Priest :
 - 4 stades
 - 1 centre nautique Pierre Mendès-France
 - 8 gymnases
 - 8 courts de tennis, 2 courts de Padel
 - 1 centre équestre
 - 1 boulo-drome
 - 1 mur d'escalade
 - 1 aire de tir à l'arc
 - 1 salle de tennis de table
 - Mions :
 - 10 équipements sportifs variés : gymnases, salles de tennis intérieurs et extérieurs, arts martiaux, salles de boxe, salles de grand jeu, équipements extérieurs + un projet de complexe sportif de 2500m²

1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire

La Porte des Alpes est un **territoire très attractif**, avec une **dynamique de développement soutenue qui se traduit dans toutes les politiques publiques**. Saint-Priest est la 2^{ème} commune de la Métropole par sa superficie (29,7 km² soit près de la moitié de la CTM).

La **croissance démographique est soutenue**, portée pour 1/3 par Mions. **La population est à la fois jeune** (surreprésentation des moins de 20 ans) **et touchée par un vieillissement de sa population**, ce qui dans les deux cas nécessite des réponses adaptées. À ce jour on constate que **les taux d'équipements à destination des personnes âgées, handicapées et Petite Enfance sont inférieurs à la moyenne métropolitaine**.

2/3 des logements sont collectifs avec un **taux de logements locatifs sociaux sur la CTM plus élevée** que dans la Métropole.

Des **écarts de ressources importants entre les communes de la CTM. Un territoire inégalement touché par le chômage**. Des **indicateurs de santé globalement proches de la moyenne métropolitaine, mais plus dégradés dans les communes abritant des quartiers prioritaires**. Plus de 20 % de la population vit en QPV ou QVA.

Porte des Alpes est le **premier territoire industriel de la Métropole**. C'est un **pôle économique majeur** qui abrite de **nombreuses entreprises et salariés**, impliquant des **flux pendulaires importants** (déplacements domicile/travail) avec un tiers des emplois qui sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur de la Métropole. On note la présence de zones commerciales importantes.

La desserte en **transports en commun lourd** est présente sur **Bron et Saint Priest. Mions et Chassieu ne bénéficient que des bus**. Le **rabattement vers le centre reste à conforter**.

Quant à la **desserte des ZAE et ZAC, en particulier pour le dernier kilomètre, elle reste problématique** en transports en commun et mode doux. Cela constitue un véritable frein à l'attractivité des entreprises.

Le territoire est impacté par des **infrastructures routières parfois lourdes** (A43, rocade Est, périphérique Est, D318 dite route d'Heyrieux, route de Genas...) qui permettent à la fois la desserte du territoire mais créent **nuisances sonores, pollutions et coupures urbaines**. Certaines de ces voiries servent d'itinéraires de shunt et sont empruntées dans les circulations pendulaires entre l'Isère notamment et la Métropole.

On note la présence de **terres agricoles sur 3 communes**, avec des réflexions portées par les communes : projet de ferme urbaine sur Bel Air et magasin de producteurs à Saint Priest, projet de ferme pédagogique (ferme Denoyel) sur Mions...

La **démographie scolaire est en progression importante** comme le montre le bilan 2015 2020 (cf. Éducation) cette dynamique se poursuivra sur le mandat avec de nombreux projets de nouveaux établissements scolaires écoles, collèges.... **Le nouveau collège Simone Veil de Saint Priest** a ouvert à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

Le territoire possède de **nombreux équipements sportifs et culturels dont certains pourraient faire l'objet d'une réflexion mutualisée**.

1.3 Les enjeux du territoire

Les Maires lors de la CTM du 16/12/2020, ont conduit une réflexion sur les **sujets prioritaires pour le mandat**. Ils ont également produit une **contribution commune Porte des Alpes dans le cadre de l'élaboration du Pacte de Cohérence**.

Ces deux productions ont servi à nourrir la mise de fond proposée ci-après, ainsi que les échanges avec les DGS en CTDG les 25/02/21 et 26/03/21 :

En bleu les enjeux du territoire sans lien direct avec les thématiques du Pacte, mais jugés importants.

1.3.1 Développement responsable

- ▶ Pérenniser le tissu industriel, en renforcer la desserte tous modes, veiller à sa bonne intégration dans son environnement.
- ▶ Accompagner la restructuration du pôle commercial de la Porte des Alpes : Champ du Pont et Saint-Exupéry aviation
- ▶ Préserver l'attractivité des pôles tertiaires – Parc du Chêne et Parc technologique.
- ▶ Assurer l'adéquation entre les besoins en RH des entreprises et les demandeurs d'emploi.
- ▶ Développer les liens du monde de l'entreprise avec l'Université Lyon 2.
- ▶ Accompagner la modernisation et le renouvellement du linéaire commercial de la RN6 (démarche SEPAL engagée, G. Gascon intégré au COPIL).
- ▶ Veiller au maintien des commerces de proximité dans les centralités urbaines : enjeux de dynamisation, maintien et renforcement sur les communes de la CTM.

1.3.2 Habitat et développement urbain

- ▶ Assurer le développement résidentiel en s'insérant dans l'enveloppe urbanisée existante et dans les zones d'urbanisation future définie au Scot.
- ▶ Accompagner le renforcement des équipements d'agglomération
- ▶ Diversifier l'offre résidentielle, notamment sur les communes en déficit de logements locatifs sociaux.
- ▶ Préserver la mixité sociale et générationnelle en prenant en compte les problématiques de vieillissement.
- ▶ Retrouver l'attractivité du parc existant en assurant sa mise aux normes énergétiques.
- ▶ Poursuivre la requalification des quartiers prioritaires.
- ▶ Secteur Bron Aviation : Aérodrome / Aéroports De Lyon, Site Poste Immo...
- ▶ Les questions d'aménagement en lien avec le contexte d'attractivité croissante du bassin de vie nécessitent un accompagnement par la Métropole : il entraîne des besoins croissants en équipements auxquels les communes seules ne peuvent faire face.

- ▶ Adaptation de l'offre de service en lien avec la prospective démographique et scolaire.

1.3.3 Éducation

- ▶ Mettre en œuvre les équipements en accompagnement du développement (groupes scolaires, collèges, petite enfance...).
- ▶ Moduler la carte scolaire en fonction des capacités des différents collèges pour permettre un rééquilibrage.
- ▶ Anticiper le besoin en nouveaux collèges sur ces 4 communes au vu de la dynamique immobilière qui se poursuit, de l'augmentation de population qui en découle et de la présence de fortes capacités de développement à l'horizon 2030 et au-delà.
- ▶ Adaptation de l'offre de service en lien avec la prospective démographique et scolaire

1.3.4 Environnement

- ▶ Valoriser l'agriculture périurbaine
- ▶ Poursuivre le maillage vert d'agglomération qui s'appuie sur le Parc de Parilly
- ▶ Réduire la consommation énergétique : rénovation tertiaire et résidentielle, sortie du fioul, station multi énergie, accompagnement à la maîtrise des usages énergétiques.
- ▶ Augmenter la production d'énergie renouvelable : photovoltaïque (grandes surfaces tertiaires et délaissés industriels), extension du réseau de chaleur centre Métropole, méthanisation des déchets d'activité économique.
- ▶ Préserver la ressource en eau – nappe phréatique de l'Est lyonnais et sécuriser les captages par la maîtrise foncière.
- ▶ Impacts du déclassement A6/A7 en M6/M7, qualité de l'air, faune, flore
- ▶ Projet de parc linéaire de l'Est Parilly / Grand Parc Miribel Jonage
- ▶ Mise en œuvre du SDE
- ▶ ZFE

1.3.5 Mobilité

- ▶ Compléter le Boulevard Urbain Est sur le barreau Aviation et le franchissement des voies ferrées. En assurer le bon raccordement à l'A43 par l'échangeur de l'Aviation.
- ▶ Positionner la gare TER de Saint-Priest dans l'offre TC et valoriser le rabattement de proximité
- ▶ Développer le réseau mode doux
- ▶ Assurer la desserte du « dernier kilomètre » dans les zones d'activité.
- ▶ Apaiser les grandes infrastructures – A 43 et Laurent Bonnevey en veillant à préserver leur fonction de desserte.
- ▶ Atténuer les coupures urbaines créées par ces grandes infrastructures.
- ▶ Assurer une bonne accessibilité des zones industrielles existantes et futures.
- ▶ Favoriser le covoiturage notamment pour les trajets vers le Nord Isère.
- ▶ Gestion flux routiers pendulaires en provenance du Nord Isère, dont route de Genas
- ▶ Stationnement dans les centres bourgs
- ▶ Impact M6/M7

1.3.6 Alimentation / Restauration scolaire

- ▶ Soutien aux cuisines centrales
 - appui à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales (nettoyage/stockage/ transport: passage du jetable ou lavable, menu végétarien...)
 - réflexion sur les publics de la petite enfance aux personnes âgées...
- ▶ Créer un réseau intégrant productions agricoles urbaines (PENAP...), pédagogie, distribution en circuits courts via des magasins de producteurs notamment...

1.3.7 Autres sujets transverses prioritaires pour les Maires

- **Les questions d'aménagement en lien avec le contexte d'attractivité croissante du bassin de vie** nécessitent un accompagnement par la Métropole : il entraîne des besoins croissants en équipements auxquels les communes seules ne peuvent faire face.
- En matière de prospective démographique et scolaire
 - un outil de prospective est nécessaire
 - la question de **l'adaptation de l'offre de services** est également posée.

2. Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain

▶ *Axe stratégique n°3 Modes actifs*

La CTM concentre 19 % des pistes cyclables de la Métropole. Aussi, si l'usage des modes actifs doit être développé, force est de constater que la CTM a pris, depuis longtemps, sa part dans l'offre de déplacement à vélo.

Cependant, le mauvais état de certaines bandes et pistes (ex : route de Lyon) et les discontinuités intercommunales liées à un BUE encore inachevé et aux coupures urbaines de l'A43, de la voie ferrée Lyon-Grenoble et de la RD 306 constituent un frein pour circuler à vélo dans l'Est lyonnais, 1er bassin d'emploi après Lyon. **La qualité et le confort des itinéraires actuels doivent donc être tout d'abord améliorés et une réflexion doit être portée pour un maillage efficient entre villes de la CTM**

Ce maillage intercommunal devra toutefois prendre en compte les contraintes de déplacement de la population en voiture et de la réalité territoriale de la CTM qui attire les habitants et salariés de la CCEL, de la CCPO ou bien encore du Nord-Isère pour lesquels il n'y a pas d'alternative à la voiture.

En résumé :

- **Maillage intercommunal par des pistes cyclables, sans impacter les voies de circulation automobile existantes (ne pas opposer les modes de déplacement)**

► **Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue**

Le commerce, comme vecteur d'animation urbaine, nécessite un cadre de vie et un environnement apaisés. Or on note une présence très importante de **places minéralisées** dans la CTM, ce qui a pour effet d'accentuer ce phénomène d'îlots de chaleur. Intégrer ces problématiques d'îlots de chaleur pour le bien-être des habitants en centre-bourg favoriserait ainsi la mise en valeur du commerce de proximité.

En résumé :

- **Traiter les places minéralisées dans les centres bourgs (désimperméabilisation et végétalisation)**
- **Traiter les équipements publics et notamment les écoles**

► **Champs de coopération du précédent Pacte à reconduire**

- Reprendre la coopération engagée lors du précédent mandat avec la **production d'un catalogue des pratiques amateurs sur les enseignements artistiques à l'échelle des CTM Rhône Amont et Porte des Alpes et mettre en synergie l'offre culturelle des 4 communes.**

2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus

2.1.1 Les axes stratégiques

La CTM Rhône Amont a souhaité retenir **11 projets recouvrant 2 Axes** visant le renforcement de la coopération Métropole – CTM :

- **Axe 3 // Modes Actifs**

Bron :

Étude de faisabilité pour la construction de la passerelle « modes actifs » entre le secteur de la Clairière et le secteur des Hôpitaux

Autres projets à identifier

Chassieu :

Projet de requalification de la Rue des Sports

Mions :

Aménagement du secteur des Brosses : réaménagement des voies ferrées partant du Parc Perrault et rejoignant la gare SNCF de Saint-Priest

Saint-Priest :

Proposition de prolongement de la piste cyclable du Boulevard des droits de l’Homme de Bron
 Développement ponctuel des axes secondaires

- Axe 4 // Trame Verte et Bleue

Bron :

Désimperméabilisation de la place Jean Moulin
 Plantation d’arbres sur le foncier métropolitain

Chassieu :

Requalification de l’espace « AGORA »

Mions :

Aménagement du secteur des Brosses : réaménagement des voies ferrées partant du Parc Perrault et rejoignant la gare SNCF de Saint-Priest
 Requalification et végétalisation d’espaces publics / cours d’écoles

Saint-Priest :

Réalisation d’une place devant le futur théâtre « Théo Argence »

2.1.2 Les domaines de coopération

La CTM Porte des Alpes pourra si elle le souhaite, par avenant et après validation de la Métropole, adjoindre des projets correspondant aux domaines de coopération du Pacte.

2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat

Axe Stratégique du Pacte Retenu	Intitulé du projet	Montant TTC financé dans le cadre du PACTE
Axe 3 : Modes Actifs	Maillage cyclable	3 302 981,50 € (soit 50% de l’enveloppe)
Axe 4 : Trame Verte et Bleue	Végétalisation d’espaces publics communaux	3 302 981,50 € (soit 50% de l’enveloppe)

3. Engagement financier

3.1 Rappel du volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : une **enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2

Rappel de l'enveloppe financière définie pour Porte des Alpes

	Volet 1 de l'enveloppe territoriale		Volet 2 de l'enveloppe territoriale Montant 2021-2026
CTM	Montant de FIC annuel	Montant de PROX annuel	
Porte des Alpes	926 467 €	953 810 €	6 605 963 €

Les communes de la CTM ont souhaité cibler deux axes dans le cadre du Projet de Territoire de la CTM Porte des Alpes ; à savoir **l'Axe 3 : Modes Actifs** et **l'Axe 4 : Trame Verte et Bleue**, en répartissant l'enveloppe à 50% sur chacun des deux axes. Dans un souci d'équité, les maires ont également souhaité établir un socle commun de 100 000 € ainsi qu'une répartition de l'enveloppe restante au prorata du nombre d'habitant.

La Métropole de Lyon s'engage à financer les actions du projet de territoire de la CTM Porte des Alpes à hauteur de **6 605 963 €** répartis de la manière suivante :

Commune	Socle commun pour chaque commune	Répartition de l'enveloppe restant au prorata du nombre d'habitant	Enveloppe communale totale	Axe 3 : Modes Actifs (50% de l'enveloppe)	Axe 4 : Trame verte et bleue (50% de l'enveloppe)
Bron	100 000 €	2 296 206 €	2 396 206 €	1 198 103 €	1 198 103 €
Chassieu	100 000 €	620 596 €	720 596 €	360 298 €	360 298 €
Mions	100 000 €	744 716 €	844 716 €	422 358 €	422 358 €
Saint Priest	100 000 €	2 544 445 €	2 644 445 €	1 322 222,50 €	1 322 222,50 €
Total	400 000 €	6 205 963 €	6 605 963 €	3 302 981,50 €	3 302 981,50 €

Signatures des maires

Gilles GASCON
Maire de Saint Priest, Président
de la CTM

Jérémie BREAUD
Maire de Bron

Jean-Jacques SELLES
Maire de Chassieu

Claude COHEN
Maire de Mions

Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon

4. ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM au sein de fiches-actions

Les études préalables menées ainsi que les chiffrages élaborés permettront de préciser les actions à mener dans chacun des deux axes suivants :

Axe 3 – Modes Actifs		
MAITRISE D'OUVRAGE	COMMUNES DE LA CTM ENGAGEES	PARTENAIRES ASSOCIES
Métropole de Lyon	Bron Chassieu Moins Saint Priest	
OBJECTIFS		
	Identifier et résorber les « points noirs » de cyclabilité sur le territoire Assurer un maillage cohérent et le plus complet possible des voies « modes doux » sur les communes de la CTM Renforcer la liaison « Nord / Sud » à l'échelle de la CTM	
DESCRIPTION DU PROJET		
	Identifier au sein de chaque commune les aménagements nécessaires pour développer les modes doux : <ul style="list-style-type: none"> - voies à aménager et / ou requalifier - boxs vélos / arceaux à installer - travail d'identification des points noirs sur le « dernier kilomètre » <p>Bron :</p> <p>-Priorité 2 : Étude sur la construction de la passerelle modes actifs entre le secteur de la Clairière et le secteur des Hôpitaux pour franchir le boulevard périphérique</p> <p>Objectif : Offrir la possibilité aux habitants de la Clairière de rejoindre les aménagements cyclables de l'avenue du Doyen Jean Lépine</p> <p>-Autres projets à identifier</p> <p>Chassieu :</p> <p>Projet de requalification de la Rue des Sports (Axe 3 et Axe 4)</p> <p>Mions :</p>	

	<p>Aménagement secteur des Brosses : Réaménagement des voies ferrées partant du Parc Perrault et rejoignant la garde SNCF de Saint-Priest (Axe 3 et Axe 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif de requalification de cette voie ferrée pour en faire une voie mode doux végétalisée reliant Saint-Priest à Mions <p>Saint-Priest :</p> <p>Développement ponctuel des axes secondaires</p> <p>Proposition de prolongement de la piste cyclable du Boulevard des Droits de l'Homme de Bron pour renforcer les axes cyclables Nord / Sud</p>
CALENDRIER DU PROJET	
	<p>Réalisation des études et travaux à compter de 2022 et jusqu'à 2026 ; Phasage des interventions selon les espaces publics identifiés ;</p>
MODALITES DE REALISATION	
	<p>Intervention sur le domaine public métropolitain ; Études à conduire conjointement entre les services municipaux (Direction des espaces verts) et métropolitains (subdivisions de voirie) ;</p>
MODALITES DE FINANCEMENT	
	<p><i>Mobilisation de l'enveloppe territoriale : 3 302 981,50 € (soit 50% de l'enveloppe)</i></p>

Axe 4 Trame verte et bleue - Végétalisation des rues

MAITRISE D'OUVRAGE	COMMUNES DE LA CTM ENGAGEES	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon et / ou Communes concernées	Bron Chassieu Moins Saint Priest	

OBJECTIFS

Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics prioritaires. Apaiser les espaces publics et résorber les ilots de chaleur. Développer une trame verte cohérente et efficace.

La stratégie de végétalisation vise à réduire les carences en espaces de nature accessibles et à créer de réels parcours de fraîcheur dans les différents quartiers permettant de connecter les parcs et jardins existants, et les promenades des quais et berges, aux arrêts des lignes fortes de transports en commun, et entre eux. Il s'agit aussi d'accompagner des travaux de voiries permettant d'apaiser les espaces publics ou de sécuriser les abords de bâtiments publics en créant là encore des ilots de fraîcheur dans les quartiers.

DESCRIPTION DU PROJET

- désimperméabilisation et végétalisation de surfaces minérales,
- récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés,
- augmentation du couvert arboré,
- diversification et densification des strates végétales

Nécessité d'intervenir sur le domaine public métropolitain sur la partie voirie des opérations.

Bron :

Priorité 1 : Désimperméabilisation de la place Jean Moulin qui accueille le marché

- Objectifs : Pacifier les usages de l'espace public, éviter les rodéos, végétaliser la place

Priorité 2 : Plantation d'arbres sur le foncier Métropolitain

- Objectifs : Agrandir la canopée de la ville et participer au projet 10 000 arbres plantés au cours du mandat

Chassieu :

Requalification de l'espace «AGORA» (espace Pierre Poivre) rassemblant les espaces culturels de la Ville

Mions :

Aménagement secteur des Brosses : Réaménagement des **voies ferrées** partant du Parc Perrault et rejoignant la garde SNCF de Saint-Priest (Axe 3 et Axe 4)

Requalification et végétalisation d'espaces publics / cours d'écoles

Saint-Priest :

Réalisation d'une **place devant le futur théâtre «Théo Argence»** pour en faire un espace public apaisé

CALENDRIER DU PROJET

2021-2026

MODALITES DE REALISATION

Intervention sur le domaine public métropolitain ;
Études à conduire conjointement entre les services municipaux (Direction des espaces verts) et métropolitains (subdivisions de voirie) ;
Il s'agit de financer les travaux sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine correspondant aux compétences de la métropole (voiries, réseaux, arbres d'alignement) et nécessaires pour permettre la végétalisation des espaces publics, des rues notamment.

MODALITES DE FINANCEMENT

Mobilisation de l'enveloppe territoriale : 3 302 981,50 € (soit 50% de l'enveloppe)